

Conseil d'Etat de la République et canton de Genève

Plan financier quadriennal 2012-2015 de l'Etat de Genève

23 novembre 2011



POST TENEBRAS LUX

www.ge.ch/finances

Le PFQ : indispensable outil d'aide à la décision

- ◆ En vue d'atteindre l'objectif de retour à l'équilibre financier
- ◆ Base légale : Constitution (article 174A),
Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF, article 24)
- ◆ Fondé sur les 16 politiques publiques et mis à jour chaque année
le PFQ éclaire les décisions politiques à moyen terme

Les contraintes

◆ Article 7 de la LGAF, équilibre budgétaire:

- Pas de budget déficitaire au-delà du montant de la réserve conjoncturelle
La réserve se monte actuellement à **1,04 milliard**
- Si deux comptes successifs sont déficitaires, le gouvernement propose au Parlement et au peuple (votation) de choisir entre des augmentations de recettes et des diminutions de charges. Le Parlement peut suspendre la procédure si le retour à l'équilibre en cours d'exercice est prévisible

Le PFQ 2012-2015 vise un retour à l'équilibre dans le projet de budget 2014 de manière à respecter la LGAF et à éviter de devoir contraindre le peuple à choisir entre plus d'impôts et moins de prestations

Cadre stratégique

Dégradation de la situation financière

PFQ 2011-2014

	B 2010	PB 2011	Var. 2011/2010	PF 2012	Var. 2012/2011	PF 2013	Var. 2013/2012	PF 2014	Var. 2014/2013	Croissance annuelle moyenne 2014-2010
3 Charges	7'636	7'792	2.0%	7'982	2.4%	8'146	2.0%	8'312	2.0%	2.1%
4 Revenus	7'278	7'572	4.0%	7'747	2.3%	8'026	3.6%	8'318	3.6%	3.4%
Résultat	-358	-220		-236		-120		6		

PFQ 2012-2015 (avant mesures de retour à l'équilibre)

	B 2011	PB 2012 Amendé*	Var. 2012/2011	PF 2013	Var. 2013/2012	PF 2014	Var. 2014/2013	PF 2015	Var. 2015/2014	Croissance annuelle moyenne 2015-2011
3 Charges	7'791	8'044	3.2%	8'280	2.9%	8'505	2.7%	8'703	2.3%	2.8%
4 Revenus	7'616	7'545	-0.9%	7'663	1.6%	7'886	2.9%	8'059	2.2%	1.4%
Résultat	-175	-499		-617		-619		-645		

* Le PB 2012 amendé selon liste des amendements budgétaires et techniques.

- ◆ **Ecart des revenus** : - 202 millions en 2012, - 363 millions en 2013, - 432 millions en 2014
- ◆ **Ecart des charges** : + 62 millions en 2012, + 135 millions en 2013, + 193 millions en 2014

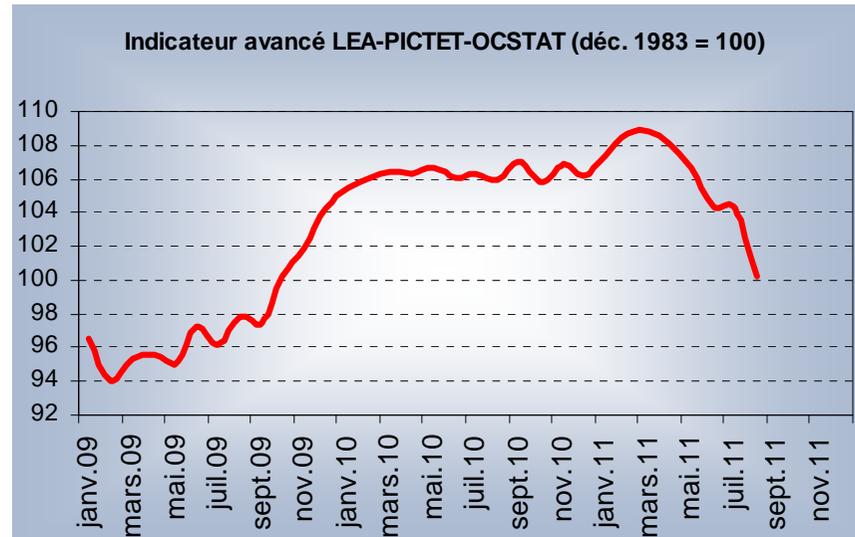
Effet « franc fort » sur les impôts

- ◆ La baisse des recettes entre les deux PFQ est surtout due aux impôts
- ◆ S'y ajoute la réduction de 58 millions des versements de la Banque nationale
- ◆ L'impôt des **personnes physiques** diminue de 53 millions, sous l'effet principal de la baisse de 2% à 1% de la croissance du PIB prévue pour 2012
- ◆ L'impôt des **personnes morales** recule de 105 millions en 2012 suite à la dégradation de la conjoncture

En cause :

- Aggravation brutale de la crise des dettes souveraines durant l'été
- Forte appréciation du franc suisse vis-à-vis de l'euro et du dollar

Perspectives conjoncturelles péjorées



- ◆ Forte chute de l'indicateur avancé **LEA-Pictet-OCSTAT** confirmée au mois d'août
- ◆ Septembre 2011 : révision des projections de juin du **Groupe de perspectives économiques** :

- PIB Suisse 2012 : de **2% à 1%**
- PIB Suisse 2013 : de **2% à 1,5%**

Conséquences sur l'économie cantonale

- ◆ **Place financière** pénalisée par le franc fort et l'incertitude sur les marchés
- ◆ **Négoce** préoccupé par le resserrement des conditions de financement
- ◆ **Genève internationale** fortement touchée par le cours du franc suisse
- ◆ **Industrie** marquée par la baisse des commandes, excepté l'horlogerie
- ◆ **Construction** touchée par une dégradation dans le gros œuvre
- ◆ **Activités de services** toujours positives mais moins soutenues depuis l'été
- ◆ **Restauration et commerce de détail** fortement pénalisés par le franc fort

Perte de maîtrise sur la croissance des charges

- ◆ Impossibilité de respecter le **plafond de 2%** de croissance fixé dans le Programme de législature 2010-2013, malgré de sévères arbitrages
- ◆ La progression est essentiellement due à des éléments sur lesquels le Conseil d'Etat n'a **pas de prise**, en particulier :
 - **Dépenses sociales** (nouvelle loi fédérale sur le chômage, allocations familiales)
 - **Obligations envers des tiers** (péréquation financière inter-cantonale)
 - **Amortissements** (induits par le niveau des investissements)
- ◆ Nécessité de **maintenir les grandes priorités du Programme de législature** et de préserver les conditions-cadre pour un développement harmonieux

La maîtrise des charges nécessite
des mesures d'assainissement !

Gérer l'incertitude

- ◆ **Importante marge d'erreur** pour les prévisions sur quatre ans
- ◆ Recettes évaluées pour l'année en cours générant des **correctifs** qui ne seront vraisemblablement plus aussi élevés à l'avenir
- ◆ **Prévisions économiques** particulièrement difficiles en période de crise et d'incertitude

Hypothèses économiques :

- ◆ Le PFQ 2012-2015 est élaboré sur la base de la synthèse d'automne du Groupe de perspectives économiques (GPE) qui table sur un **scénario « modéré »**
- ◆ Le Conseil d'Etat a étudié deux scénarios alternatifs :
 - **Scénario « optimiste »** fondé sur les prévisions d'automne 2011 de l'institut KOF
 - **Scénario « pessimiste »** basé sur l'aggravation du contexte mondial déclenchant une récession en 2012, suivie d'une reprise modérée

Impact des scénarios sur le PFQ

PFQ 2012-2015 selon scénario « **optimiste** »

	B 2011	PB 2012 Amendé*	PF 2013	PF 2014	PF 2015
3 Charges	7'791	8'044	8'280	8'505	8'703
4 Revenus	7'616	7'598	7'799	8'037	8'227
Résultat	-175	-446	-481	-468	-477

PFQ 2012-2015 selon scénario « **modéré** »

	B 2011	PB 2012 Amendé*	PF 2013	PF 2014	PF 2015
3 Charges	7'791	8'044	8'280	8'505	8'703
4 Revenus	7'616	7'545	7'663	7'886	8'059
Résultat	-175	-499	-617	-619	-645

PFQ 2012-2015 selon scénario « **récession** »

	B 2011	PB 2012 Amendé*	PF 2013	PF 2014	PF 2015
3 Charges	7'791	8'044	8'280	8'505	8'703
4 Revenus	7'616	7'390	7'465	7'647	7'807
Résultat	-175	-654	-815	-858	-897

* PB 2012
actualisé avec
amendements
budgétaires et
techniques

- ◆ La marge de fluctuation entre les scénarios les plus éloignés atteint 420 millions en 2015

Gradation dans les mesures à mettre en œuvre

- ◆ Quel que soit le scénario, des mesures sont impératives pour le retour à l'équilibre en 2014
- ◆ Le Conseil d'Etat a dès lors retenu :
 - Une **première série de mesures non conditionnelles** à mettre en œuvre le plus rapidement possible quelle que soit l'évolution de la conjoncture

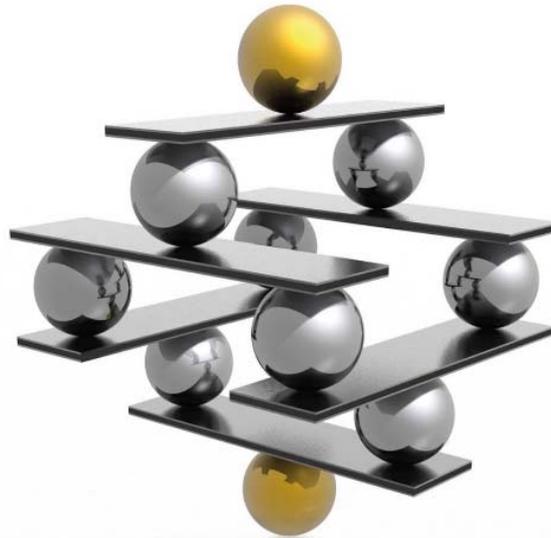
Amélioration attendue du résultat : environ **303 millions** en 2015
 - Un **second catalogue de mesures conditionnelles** dont la concrétisation et l'ampleur dépendront de l'évolution de la conjoncture

Amélioration attendue du résultat : environ **349 millions** en 2015

Il s'agit d'éviter à la fois l'inaction fondée sur l'espoir que les choses s'arrangeront d'elles-mêmes et la prise de décisions brutales qui pourraient par la suite s'avérer inutilement douloureuses

Cadre et équilibre des mesures

Le caractère (conditionnel ou impératif) des mesures et leur calendrier tiennent compte de la volonté de dégrader le moins possible les **conditions-cadre** et de conserver un **équilibre entre les mesures** sur les recettes et les dépenses



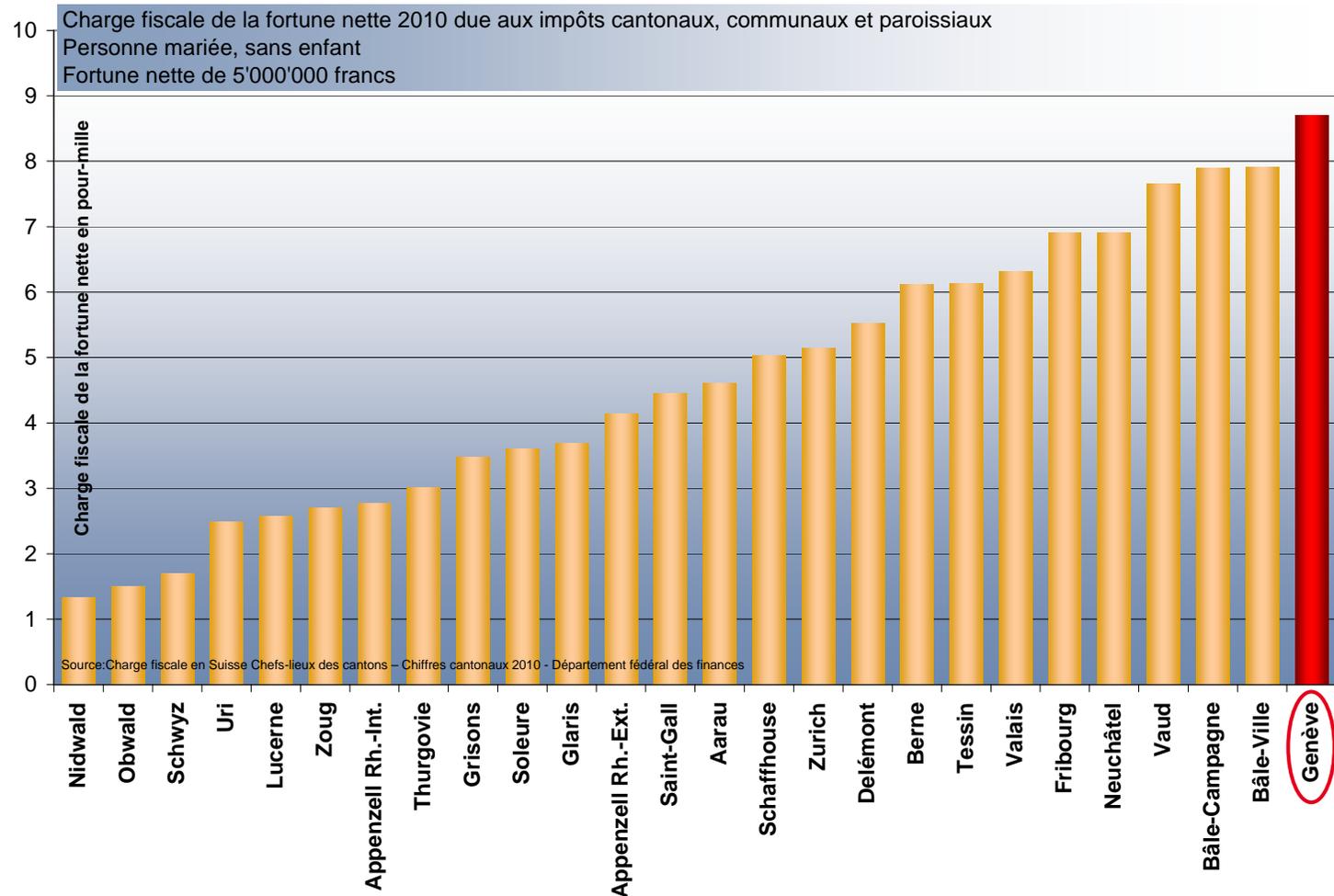
Impôts : faible marge de manoeuvre

◆ Non-sens à alourdir l'impôt des personnes morales

- Conjoncture internationale
- Franc fort
- Abolition prévue des statuts

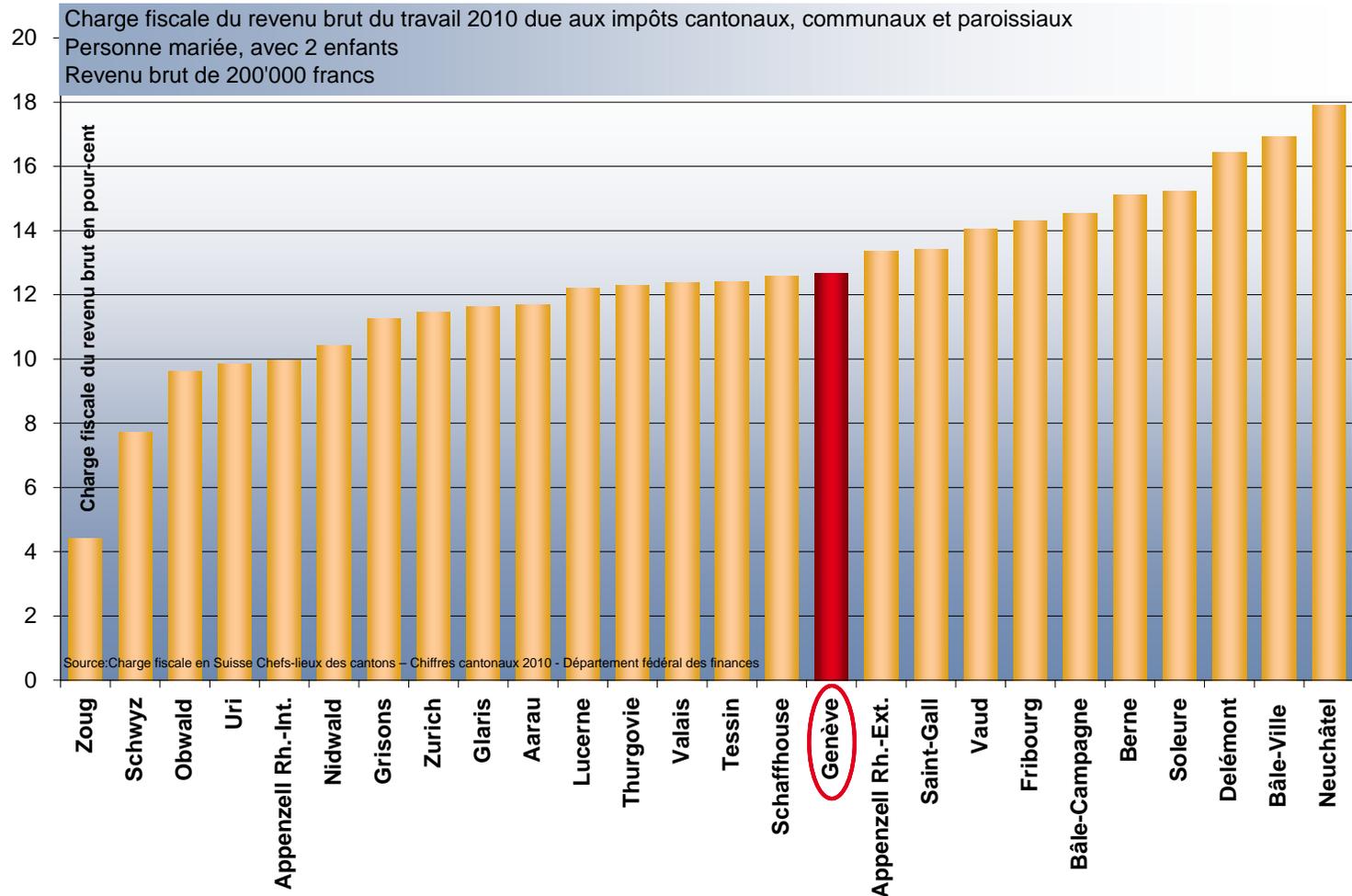
◆ Fort risque en cas de pression fiscale accrue sur la fortune des personnes physiques

- Taux élevés à Genève en comparaison inter-cantonale et internationale



Impôts sur le revenu: mesures possibles

- ◆ La baisse d'impôts de 2010 a amélioré l'attractivité de notre canton ce qui permet d'agir sur des « niches fiscales » ou sur le nombre de centimes
- ◆ D'autres cantons connaissant des difficultés, comme Zurich, seront amenés à augmenter l'impôt sur le revenu



Mesures pour mise en œuvre immédiate et non-conditionnelle



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

www.ge.ch/finances

Page 16

Mesures pour mise en œuvre immédiate et non-conditionnelle

- ◆ Sur un total cumulé de 303 millions de mesures immédiates et non-conditionnelles, le Conseil d'Etat a retenu en particulier des mesures dans les domaines suivants :

	2012	2013	2014	2015	Total
Recettes fiscales	46	38	21	-38	67
Revenus non fiscaux	28	46	-20	-1	53
Réduction des prestations et autres mesures d'économies	33	69	12	5	119
Limitation de l'augmentation des salaires	15	48			63
Total	123	201	13	-34	303

La plupart de ces mesures nécessitent des changements de lois, dont certaines soumises au référendum obligatoire. Le Grand Conseil aura donc une grande responsabilité dans le processus de retour à l'équilibre

Mesures non-conditionnelles touchant les recettes fiscales

Il s'agit de supprimer des **niches fiscales**, voulues par le Grand Conseil sur le plan législatif, bénéficiant à certaines catégories de contribuables, qui sont spécifiques à Genève ou incompatibles avec la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts

1. Suppression de la **déduction sociale sur la fortune jusqu'à 500'000 francs** accordée aux contribuables en situation indépendante dès 2012
2. Suppression de **l'exonération des collections artistiques et scientifiques** dès 2012
3. Première adaptation de la **valeur fiscale des immeubles** à la réalité du marché (20% dès 2012)
4. Modification de la **limite pour la déduction des primes** d'assurances-maladie et d'assurances-accidents dès 2012
5. Suspension du **bouclier fiscal** durant deux ans, en 2013 et 2014

Mesures non-conditionnelles touchant les recettes non-fiscales

6. Instauration d'une **taxe sur l'électricité**
7. Diminution de la **commission de perception de l'impôt à la source**
8. Adaptation des **tarifs de stationnement**
9. Augmentation des revenus issus des **Services industriels** (redevances sur l'utilisation du domaine public) et de **l'Aéroport international de Genève** (hausse des contributions)

Mesures non-conditionnelles touchant les dépenses

Dépenses liées aux prestations

10. **Diminution moyenne de 2%** sur la globalité des charges de personnel, des dépenses générales et des subventions (0,67% en 2012 et 1,33% en 2013)
11. Mesures sur les **prestations complémentaires** aux rentiers AVS/AI (suppression d'effets de seuil et corrections sur les plafonds)

Dépenses liées à la rémunération du personnel de l'Etat

12. Suspension de **l'indexation des salaires** du personnel de l'Etat jusqu'au retour à l'équilibre budgétaire. Dès 2014, la mesure est conditionnée à la conjoncture
13. Limitation des **mécanismes salariaux** à une demi-annuité en 2012 et 2013

Mesures d'appoint pour mise en œuvre conditionnelle

Mesures d'appoint pour mise en œuvre conditionnelle

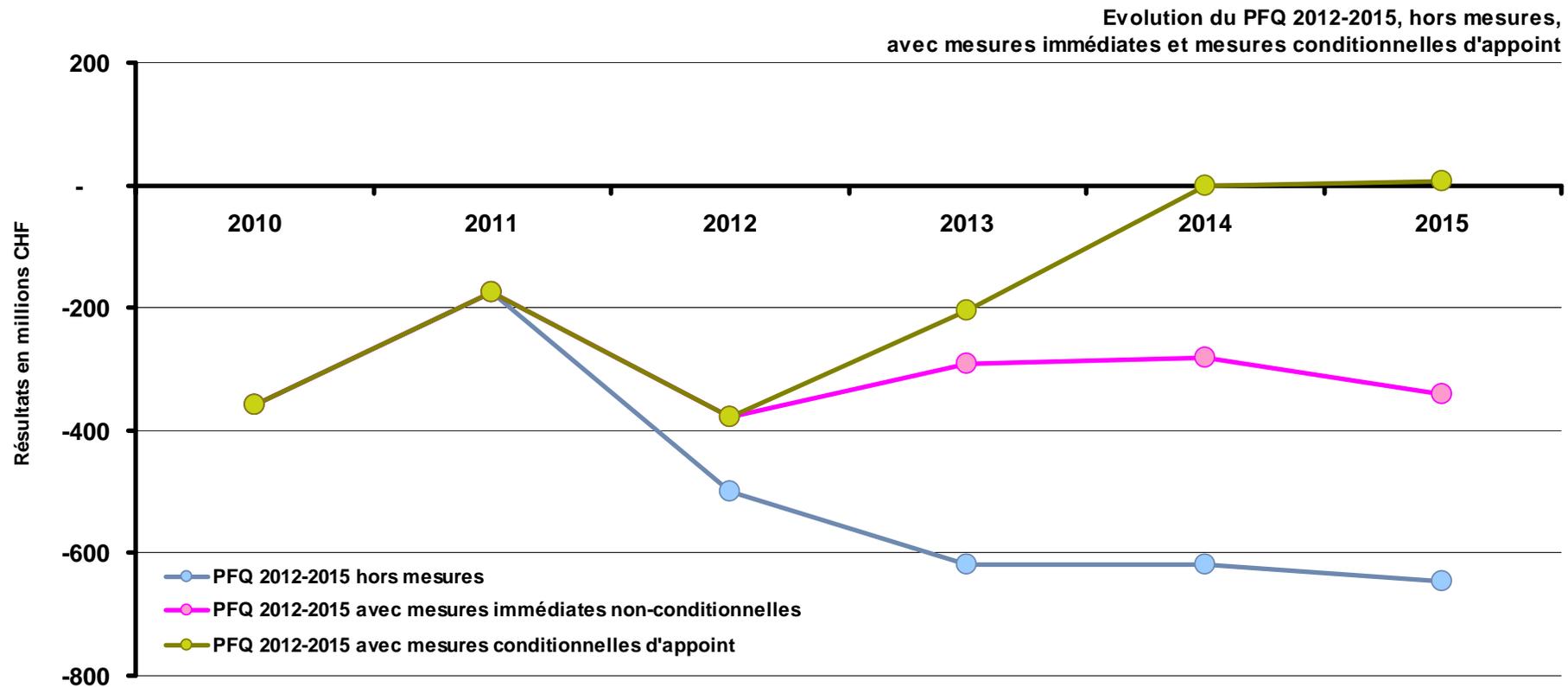
1. **Augmentation provisoire de 7 centimes additionnels cantonaux** sur les personnes physiques (3,5 centimes en 2013 et 3,5 centimes en 2014)
2. **Diminution supplémentaire de 1%** sur la globalité des charges de personnel, des dépenses générales et des subventions en 2014
3. Maintien de la limitation des **mécanismes salariaux** à une demi-annuité en 2014 et 2015
4. Maintien de la suspension de **l'indexation des salaires** jusqu'en 2015

Mesures d'appoint pour mise en œuvre conditionnelle

- ◆ Le Conseil d'Etat a retenu en particulier les mesures suivantes :

	2012	2013	2014	2015	Total
Centimes additionnels		87	94	6	188
Réduction des prestations de 1% en 2014			41	0	41
Indexation			41	42	84
1/2 annuité en 2014 et 2015			18	18	36
Total	0	87	194	67	349

Impact des mesures estimé à ce jour



Etat de la performance financière 2012-2015



POST TENEBRAS LUX

Vue d'ensemble du PFQ 2012-2015

Evolution de la performance financière intégrant l'ensemble des mesures non-conditionnelles et conditionnelles

		B2011		PB 2012 amendé**	Var Proj. 2012 / B2011	Proj. 2012*	Var 2013	PF 2013	Var 2014	PF 2014	Var 2015	PF 2015	Var. 2015- 2011
PFQ Total	Charges	7791	2.6%	7996	2.6%	7995	1.5%	8114	1.4%	8226	1.6%	8356	7.3%
	Revenus	7616	-0.8%	7558	0.0%	7619	3.8%	7908	4.0%	8226	1.7%	8366	9.8%
	Résultat	-175		-437		-376		-206		0		10	

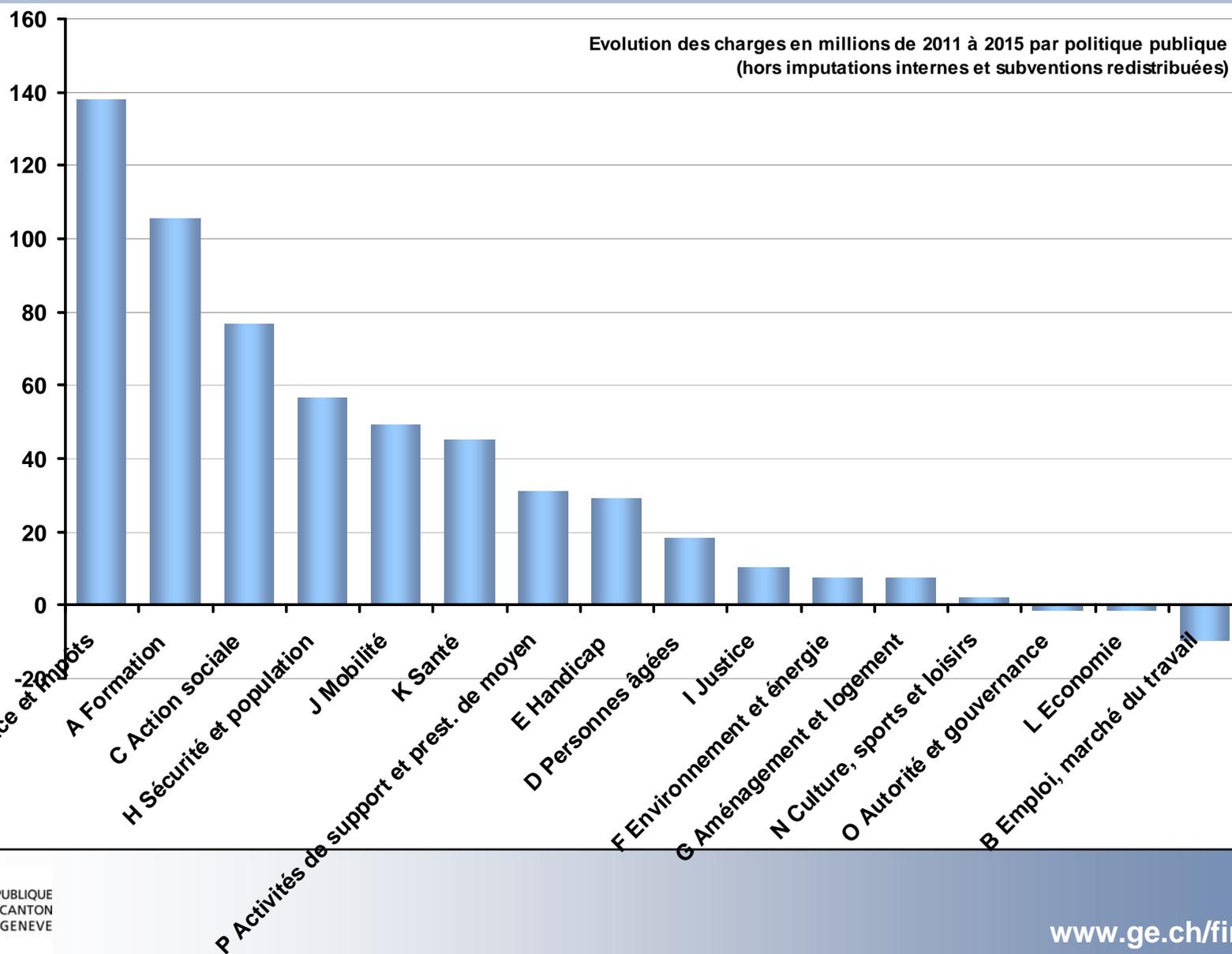
* Projection 2012 selon liste des amendements budgétaires, techniques et du programme de mesures au 21.11.2011, ainsi que les mesures annoncées

** PB Amendé selon liste des amendements budgétaires, techniques et du programme de mesures au 21.11.2011

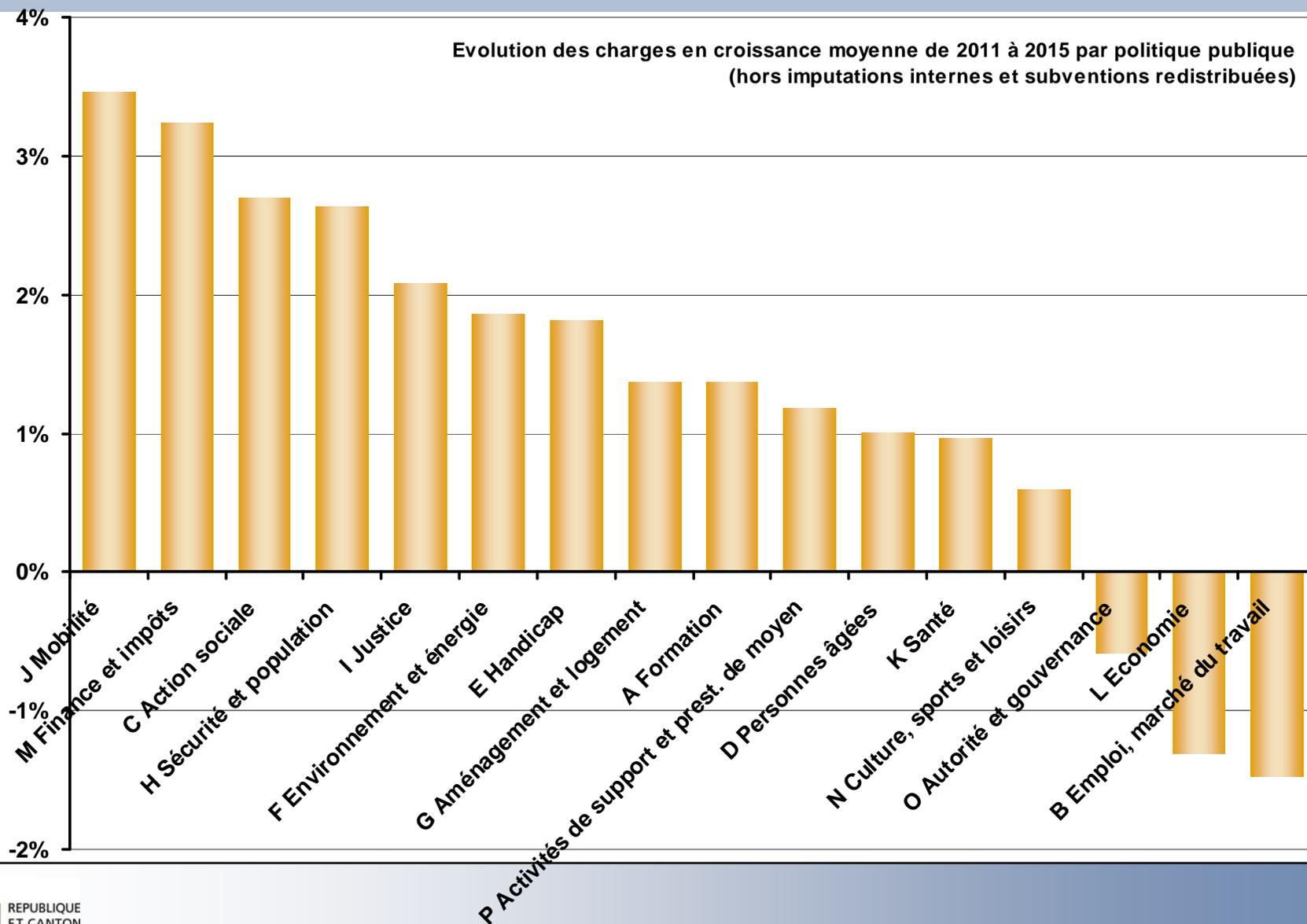
- ◆ **Décélération** progressive du rythme de croissance des charges
- ◆ **Préservation** des moyens nécessaires pour faire face aux obligations légales et assurer le maintien des conditions-cadre
- ◆ Reprise dès 2013 d'un **rythme soutenu** de croissance des recettes grâce aux mesures et à l'hypothèse d'une reprise conjoncturelle

Evolution par politique publique

Evolution des charges en millions de francs

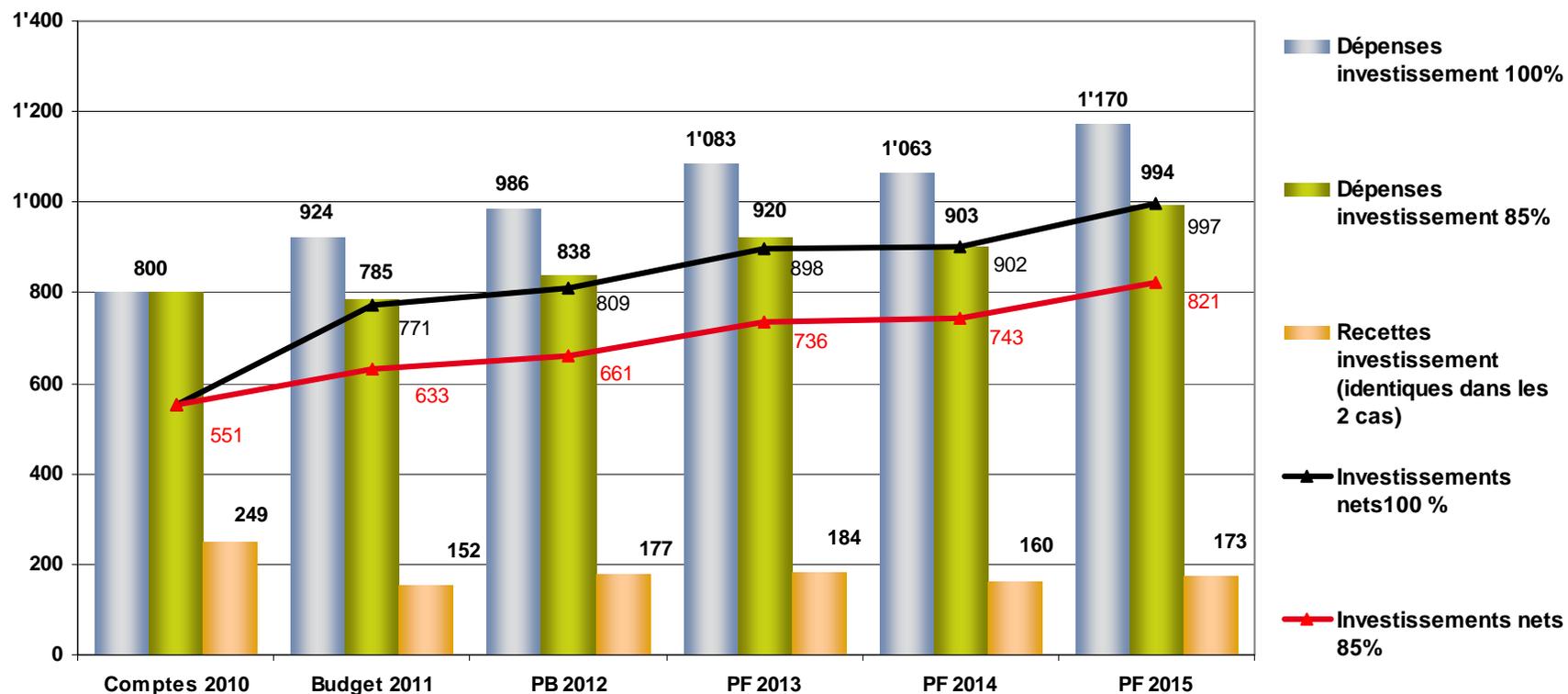


Evolution moyenne des charges en %



Plan d'investissements

Plan d'investissements 2012-2015

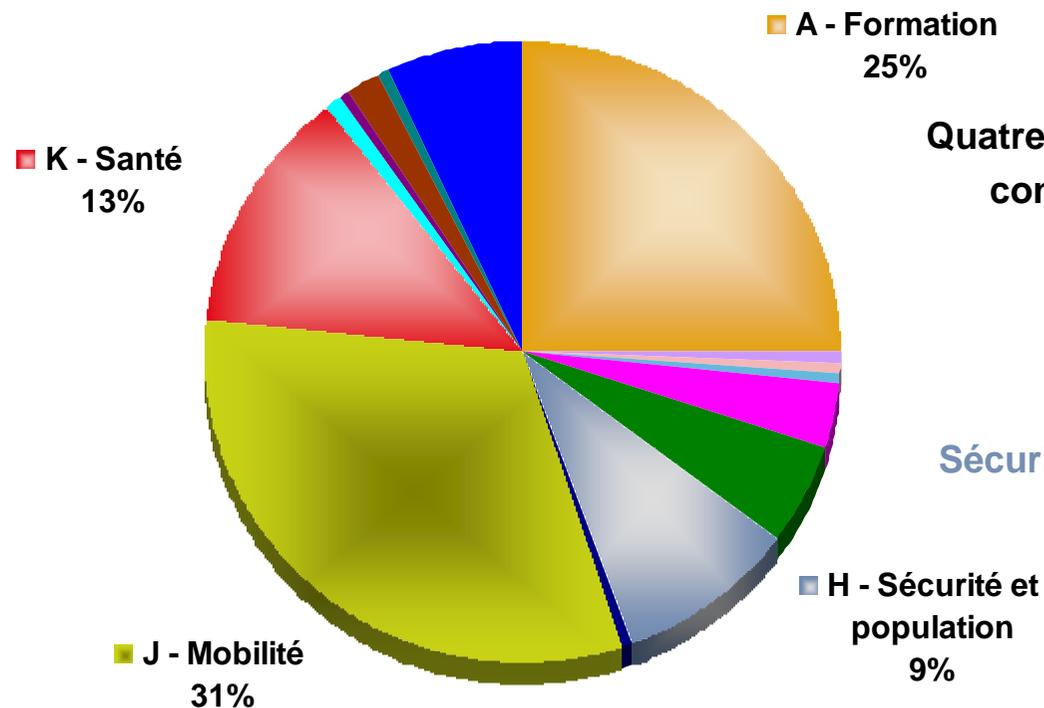


- ◆ Dépenses cumulées sur quatre ans : **4,3 milliards de francs**
- ◆ Investissements nets sur la période : **3,6 milliards de francs**
- ◆ Moyenne annuelle nette : **environ 900 millions de francs**
- ◆ Taux de réalisation effectif prévisionnel : **85%**

Dépenses par politique publique

- P - Activités de support et prestations de moyen
7%
- O - Autorités et gouvernance
1%
- N - Culture, Sports et Loisirs
2%
- M - Finances et impôts
0%
- L - Economie
1%
- B - Emploi, marché du travail
0%
- D - Personnes âgées
1%
- C - Action sociale
0%
- E - Handicap
1%
- F - Environnement et énergie
3%
- G - Aménagement et logement
5%
- I - Justice
1%

Dépenses d'investissement 2012-2015
par politique publique



Quatre politiques publiques concentrent trois quarts des dépenses :
Mobilité (31%)
Formation (25%)
Santé (13%)
Sécurité et population (9%)

Dette

Augmentation de la dette

	B2011	PB2012	PF2013	PF2014	PF2015
Intérêts de la dette (en millions)	254,0	246,8	259,7	267,6	273,2
Dette fin d'année (en milliards)	10,8	11,4	11,9	12,1	12,4
Taux de couverture de la dette par les revenus ajustés (en %)	143%	152%	152%	150%	148%

- ◆ Progression de la dette en lien avec le montant toujours très élevé des investissements planifiés
- ◆ **Taux de réalisation** des investissements retenu pour le calcul : **85%** (taux effectif : 71% en 2009, 81% en 2010)
- ◆ Diminution des **intérêts de la dette** en 2012, puis légère progression

Risques et opportunités

Principaux risques et opportunités

- ◆ Les risques et opportunités sont des événements dont la survenance n'est pas assez certaine pour les intégrer au PFQ ou dont l'évaluation est incertaine

- ◆ Les principaux risques et opportunités actuels sont :
 - Une **récession mondiale** démentant le scénario modéré retenu pour le PFQ
 - L'assainissement des **caisses de pension**, selon l'évolution des taux et marchés
 - La mise en œuvre du nouveau **système d'évaluation des fonctions** (SCORE)



Questions...